A vendre depuis le printemps 2011, la firme spécialiste de la surveillance intelligente, de l'acoustique et des vibrations, a été rachetée par cinq de ses dirigeants, avec le soutien du groupe de capital-investissement Evolem, qui devient l'actionnaire majoritaire de la société. Dans le même temps, les marques 01dB, Metravib et OneProd se rassemblent au travers d'une nouvelle identité : ACOEM.

A vendre depuis le printemps 2011, la firme spécialiste de la surveillance intelligente, de l'acoustique et des vibrations, a été rachetée par cinq de ses dirigeants, avec le soutien du groupe de capital-investissement Evolem, qui devient l'actionnaire majoritaire de la société. Dans le même temps, les marques 01dB, Metravib et OneProd se rassemblent au travers d'une nouvelle identité : ACOEM.

En avril 2011, le groupe AREVA avait annoncé le projet de cession de la société 01dB-Metravib. Le 14 décembre dernier, la société était cédée à cinq de ses cadres dirigeants, avec le soutien du groupe de capital-investissement lyonnais EVOLEM. Un nouveau nom accompagne ce rachat : les marques 01dB, Metravib et OneProd se rassemblent au travers d'une nouvelle identité : ACOEM.

Pour Fabien Condemine, le nouveau président de la firme, « *ACOEM rassemble les valeurs et les grands succès des années passées et marque aussi une étape importante de notre histoire avec l'accélération de son développement à l'international. Toute l'expertise de la nouvelle entité est maintenant axée autour de la surveillance intelligente et l'expertise en acoustique/vibration* ». Franck Urbanski, directeur associé chez Evolem, souligne quant à lui qu'il souhaite accompagner cet expert dans son développement international et ce, dans la perspective de constituer un pôle « monitoring » réalisant 150 M€ de chiffre d'affaires à horizon 2020.

ACOEM affiche un chiffre d'affaires de 43M€, pour 274 collaborateurs, et plus de 40 distributeurs dans le monde. Trois principaux pôles d'activité : industrie (métrologie, monitoring et diagnostic, systèmes et services de maintenance conditionnelle, fiabilisation des produits et

procédés), défense (systèmes de surveillance) et environnement (gestion de l'environnement sonore et protection contre le bruit).

Source : communiqué de presse du 27 décembre 2011